

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 29 mars 2024

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le parquet de Paris a pris la décision **d'ouvrir une information judiciaire** portant sur les messages violents diffusés aux élèves de nombreux établissements par les ENT (Environnement de Travail Numérique).

Un suspect, interpellé le 28 mars 2024 au matin à Malakoff, sera **présenté samedi 30 mars à un juge d'instruction, en vue de sa mise en examen**. Le parquet requiert son placement en détention provisoire. Il s'agit d'un mineur âgé de 17 ans, scolarisé, qui n'avait pas d'antécédents judiciaires de même nature. Son matériel informatique a été saisi et sera exploité par les services d'enquête.

L'information judiciaire est ouverte sur les infractions suivantes :

- Atteintes à un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat commis en bande organisée (accès, maintien, et introduction de données de manière frauduleuse) – délits faisant encourir 10 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende
- Menace de mort matérialisée par écrit, image ou autre objet – délit faisant encourir 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende
- Divulgence d'information fautive afin de faire croire à une destruction dangereuse – délit faisant encourir 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
- Usurpation d'identité – délit faisant encourir 1 an et 15 000 euros d'amende
- Apologie du terrorisme au moyen d'un service de communication au public en ligne – délit faisant encourir 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende
- Refus de remettre aux autorités judiciaires la convention secrète de déchiffrement de son téléphone – délit faisant encourir 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende

Trois procédures avaient été ouvertes par la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris, portant sur les cyberattaques au préjudice des lycées franciliens, des collèges franciliens, et d'autres établissements de l'ensemble du territoire. Le parquet de Paris centralise désormais les attaques de même nature de ces derniers jours au préjudice de tous les ENT, pour lesquelles les parquets territorialement compétents sont invités à se dessaisir. Les premiers éléments d'enquête ayant permis des recoupements, les trois affaires sont aujourd'hui jointes et confiées à l'OFAC (Office Central Anti-Cybercriminalité).

Les investigations vont se poursuivre dans le cadre de l'information judiciaire.

Laure BECCUAU, Procureure de la République